



Litige maison location

Par **Zakbro**, le **12/03/2021** à **01:02**

Ma compagne et moi vivons dans une maison mitoyenne en location.

Nous avons un garage en dessous des autres logements.

Ma compagne est rentrée dans le mur et la porte de notre garage. Le mur s'est cassé et la porte du garage est endommagée.

Elle est assurée chez la zzzz en tout risque. Cette assurance nous a informé qu'elle prenait pas en charge les réparations suite à leurs conditions générale : « la garantie responsabilité civile ne s'applique pas pour les dommages causés aux parties privatives des immeubles loués ou occupés par le conducteur du véhicule assuré. »

J'ai contacté mon assurance habitation la xxxx me dit aussi qu'elle ne prend pas en charge les réparations car je suis locataire et que je dois contacter ma regis.

Chose que j'ai faite, ma regis dit que les réparations sont à mes frais.

La convention du 1er avril 1994 concerne la couverture « heurt de véhicule » prévue dans les contrats d'assurance incendie et porte sur les dégâts causés à un bâtiment assuré par un véhicule tamponneur.

Que puis-je faire ?

Cordialement,

Par **janus2fr**, le **12/03/2021** à **07:18**

Bonjour,

Malheureusement, vous avez eu les bonnes réponses des assurances, elles ne prennent pas en charge ce cas précis.

Vous allez devoir assumer vous-même les réparations...